

Séance du 23 mars 2012

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE GRAND COURONNE

CONVOCAION DU 15 MARS 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 23 MARS 2012

Le 23 mars 2012, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire.

Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme Françoise AIRAULT Mme BAHAUT Arielle M. BARREAU Pascal, M. BARREAU Guy, M. BERNARD Jean, M. Roger CRESSY Mme HARDY Nirina, M. LEBRETON Eric, Mme MANZANARES Brigitte, M. NION David, M. PIGACHE Stéphane, Mme RHAM Marie- Françoise, Mme VARON Chantal, M. VIEUILLE Gérard.

Secrétaire de séance : Nirina HARDY

POUR DELIBERATIONS :

➤ DELIBERATION N°3/03/2012 :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 MARS 2012

Le compte rendu du 6 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

➤ DELIBERATION N°4/03/2012

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif 2011,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame Le Maire,

Considérant que pour ce faire, le Maire, doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur CRESSY, doyen de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

FONCTIONNEMENT : dépenses : 437 980.39€
 recettes : 484 896.56€

Résultat de l'année : 46916.17€

Mais un excédent cumulé de fonctionnement de 81796.29€

Séance du 23 mars 2012

INVESTISSEMENT : dépenses : 89 612.00€
recettes : 77 436.92€

Résultat de l'année : - 12 175.08 €

Soit un excédent d'investissement de : 26849.14 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Mme TOCQUEVILLE, Maire, le Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 14 voix pour le compte de gestion 2011 et le compte administratif 2011.

➤ DELIBERATION N°5/03/2012 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2011, le Conseil Municipal constate
un excédent de fonctionnement de 81 796,26 € compte 002
et un excédent d'investissement de 26 849,14 € compte 001

restes à réaliser

dépenses : 37 634 €
recettes : 31 618 €
solde : 5 746 €

affectation des résultats :

81 796,26 € au compte 001 (solde d'exécution fonctionnement reporté)
26 849,14€ au compte 002 (solde d'investissement reporté)

Mme le Maire propose d'affecter la somme de 14.000 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation de cette somme.

➤ DELIBERATION N°6/03/2012 : VOTE DES SUBVENTIONS 2012

	2011	2012
CCAS	4650	7000
CLUB SPORTIF	2680	2680
FOYER RURAL	1932	1932
ADMR	1150	1250
COOPERATIVE SCOLAIRE	2960	2960
CLUB RETRAITES	1150	1150

Séance du 23 mars 2012

SAUVEGARDE BOUCLES	460	460
PROJET ECOLE	2060	2060
ASSOCIATION SALLE POLYVALENTE	805	805
PRE DE LA BATAILLE	67	67
ASSOCIATION CHASSE	155	155
ASSOCIATION MANOIR VILLERS	310	310
VOIX SUR SEINE	765	765
PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE	2000	
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS		100
CHORALE DU VAL DE LA HAYE		100
TOTAUX	21144	21794

Mr VIEUILLE Gérard ne prend pas part au vote, les subventions sont acceptées à 14 voix pour.

Mme AIRAULT Françoise remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée à une nouvelle association.(chorale Val de la Haye)

➤ **DELIBERATION N°7/03/2012 :** **VOTE DES TAXES 2012**

Mme Tocqueville propose une augmentation des taux des taxes rendue nécessaire par une diminution des dotations de l'état et la volonté de poursuivre des investissements dans la Commune.

La Commune possède des marges de manœuvre sur 2 taux qui sont inférieurs à la moyenne de la strate. La commission « finances » a proposé d'appliquer un taux de 2% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie et de 1,5% pour le foncier bâti

Taxe habitation : 10,90%
Foncier bâti : 19,49%
Foncier non bâti : 43,37%

Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 voix contre, d'augmenter les 3 taxes telles que proposées.

➤ **DELIBERATION N°8/03/2012 :** **VOTE DU BUDGET 2012**

Vu le C.G.C.T et notamment ses articles L2311.1 à L2343.2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril, Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Article 1 :- Prévisions budgétaires :

FONCTIONNEMENT : 498 063 € équilibré en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT : 835 719 € équilibré en dépenses et en recettes

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter le budget à l'unanimité.

Article 2 – précise que le budget de l'exercice 2012 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre.

➤ **DELIBERATION N°09/03/2012 :**

Convention de création d'un service commun « Voirie » Autorisation de signature

Préambule : Les réflexions menées au sein de la CREA relatives à la définition de l'intérêt communautaire voirie ont conduit à ne pas retenir le périmètre des voiries communales dans la définition de l'intérêt communautaire pris par délibération du Conseil Communautaire de la CREA du 12 décembre 2011.

Dans le cadre de cette même délibération, le conseil communautaire a validé le principe de création d'un service commun pour la voirie avec les 45 communes de l'agglomération bénéficiant des dispositions du 12°) de l'article 5.3 des statuts de la CREA. En contrepartie, ce service commun fera l'objet d'une refacturation par la CREA auprès des communes utilisatrices.

Ce service commun « voirie » sera mis en place par délibération du conseil communautaire du 26 mars 2012, et délibération de celles des 45 communes qui décident d'y participer.

La convention ci-jointe, à intervenir avec la CREA et l'ensemble de ces communes, dont la commune de Saint-Pierre-de-Manneville, a pour objet de fixer les modalités de création et de fonctionnement de ce service.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu la délibération du 12 décembre 2011 du Conseil de la CREA relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie,

Ayant entendu l'exposé de Mme TOCQUEVILLE

Après en avoir délibéré,

Considérant :

Séance du 23 mars 2012

Que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2, prévoit qu'un EPCI à fiscalité propre peut créer un service commun avec une ou plusieurs de ses communes membres regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces entités à une même mission,

↳ Que conformément à la délibération du 12 décembre 2011 du Conseil de la CREA relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie, il a été adopté le principe de mutualisation des moyens entre la CREA et les communes bénéficiant des dispositions du 12°) de l'article 5.3 de ses statuts,

↳ Que ce service commun « voirie » sera mis en place par délibération du conseil communautaire du 26 mars 2012, avec celles des 45 communes ci-avant désignées,

↳ Que ce service commun fera l'objet d'une refacturation par la CREA auprès des communes utilisatrices,

↳ L'intérêt que représente pour la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville..une mutualisation des moyens avec la CREA en vue d'apporter une aide à la gestion de la voirie communale,

↳ Qu'il convient d'approuver et de conclure une convention entre la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville, la CREA et l'ensemble des communes qui décident de créer le service commun « voirie », afin de fixer les modalités de création et de fonctionnement de ce service.

Décide :

D'approuver la création d'un service commun « Voirie » entre la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville, la CREA et l'ensemble des communes qui le décident,

- D'approuver les termes de la convention de création d'un service commun « voirie », à intervenir entre la CREA et celles des 45 communes bénéficiant des dispositions du 12°) de l'article 5.3 des statuts de la CREA qui le décident.
- D'habiliter Mme le Maire à signer ladite convention,

Les dépenses éventuelles qui en résulteront seront imputées aux chapitres 615 23 du budget principal de la Commune.

Mme Tocqueville précise que la Commune peut adhérer à la convention sans obligation de rentrer dans le processus.

➤ **DELIBERATION N°10/03/2012 :**

Demande d'obtention de FAA dans le cadre des petites communes

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

1-AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC

- MIROIR, POTEaux EN BOIS, ILLUMINATIONS, ECLAIRAGE EGLISE
AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Travaux HT 9276.54€

Séance du 23 mars 2012

Fonds d'Aide Agglo (50%)	4638.26€
Participation Commune	4638.26€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement des petites communes de 4638.26€ au titre de l'année 2012

2-MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC

Travaux HT	6980.00€
Participation syndicat	5055,00€
Fonds d'Aide Agglo (50%)	962.50€
Participation Commune	962.50€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement des petites communes de 962.50€ au titre de l'année 2012

3-EQUIPEMENTS ET MATERIELS VISANT A L'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- EQUIPEMENTS PERMETTANT LE BON FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES COMMUNALES

Travaux HT	37518.27€
PARTICIPATION DGE	3031.00€
Fonds d'Aide Agglo (50%)	17243.63€
Participation Commune	17243.63€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 17243.63€ au titre de l'année 2012

➤ DELIBERATION N°11/03/2012 : DEMANDE D'OBTENTION DGE

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la fourniture d'un ossuaire et la fourniture d'identification des allées du cimetière

TRAVAUX HT:	3169.79€
DGE 20%:	613.95€
Fonds d'aide Agglo :	1267.92€
Participation commune :	1267.92€

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la réfection de la cantine

TRAVAUX HT:	15155.00€
DGE 20%:	3031.00€
Fonds d'aide Agglo :	6062.00€
Participation commune :	6062.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- Sollicite une subvention auprès de la Préfecture

➤ **DELIBERATION N°12/03/2012 :**

CONSTRUCTION ATELIER TECHNIQUE ET HALTE GARDERIE DEMANDE D'OBTENTION AUPRES DE LA PREFECTURE

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la construction d'un atelier technique et halte garderie :

TRAVAUX HT:	585 146€
DGE :	117 029€
ETAT :	50 000€
Fonds d'aide Agglo :	40 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- Sollicite une subvention auprès de la Préfecture
- Donne délégation à Mme le Maire pour mener à bien ce dossier

➤ **DELIBERATION N°13/03/2012 :**

DEMANDE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU SDE

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la pose et la dépose de 4 lanternes au lotissement la Chesnaye et la fourniture de 3 horloges astronomiques

Travaux HT	6980.00 €
Participation syndicat 55%	5055.00 €
Fonds d'aide Agglo 0%	962.50 €
Participation Commune	962.50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès du SDE.

➤ **DELIBERATION N°14/03/2012 :**

Convention entre la commune de Saint-Pierre-de-Manneville et LOGEAL IMMOBILIERE

- Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme TOCQUEVILLE à signer la convention avec LOGEAL IMMOBILIERE pour la construction de 20 logements de type P.L.U.S, 5 logements locatifs de type P.L.A.I, 8 logements en accession sociale, rue Saint Pierre à Saint-Pierre-de-Manneville (76), stipulant les engagements de l'un et de l'autre

➤ **DELIBERATION N°15/03/2012 :**

Convention entre la commune de Saint-Pierre-de-Manneville et Seine Manche Promotion

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme TOCQUEVILLE à signer la convention avec Seine Manche Promotion pour l'aménagement d'un lotissement de 13 lots à bâtir, rue Saint Pierre à Saint-Pierre-de-Manneville (76), stipulant les engagements de l'un et de l'autre.

POUR INFORMATIONS

➤ **CHARTRE DU PARC**

Celle-ci est en cours d'élaboration, elle sera opposable au PLU. Le nombre des compétences initialement prévues et l'artificialisation des sols ont été réduits.

Mme Tocqueville a rencontré Mr Girod, Président du Parc, afin de faire le point sur les services et les actions menées par le Parc. L'école va participer à deux animations. Les administrés peuvent acheter des plants et bénéficier de conseils pour la taille des arbres.

Mme Arielle Bahaut fait remarquer le doublon de certaines compétences exercées par la Créa et le Parc, elle souhaiterait que ces deux structures travaillent plus ensemble.

Mme Tocqueville fait remarquer que toutes les communes adhérentes au Parc ne sont pas dans la CREA, l'inverse étant également vrai.

La charte est passée en commission nationale puis en régionale ; elle sera suivie d'une enquête publique

Mme Bahaut demande qu'une information soit faite dans le bulletin sur les offres faites par le Parc aux particuliers. Cette démarche a été adoptée lors de l'entretien entre Mme Tocqueville et Mr Girod.

➤ **GITE DU VALNAYE**

Mme Tocqueville a rencontré l'avocat qui a étudié l'ensemble du dossier. Il a proposé un mémoire qui a été transmis, après validation par Mme Tocqueville, au Tribunal Administratif. Une contradiction a été relevée concernant le bail emphytéotique dont les implications sont en contradiction avec la mention de dénonciation du contrat, pouvant intervenir à tout moment.

Mme Tocqueville informe les membres du Conseil que l'association a changé de catégorie : ce qui ne l'oblige plus à recevoir la visite du SDIS. Mme Tocqueville étant informée par la Préfecture de présences régulières d'enfants, elle va demander au SDIS d'effectuer un contrôle afin de garantir la sécurité en cas d'accident ou d'incident.

➤ **BILAN DES COMMISSIONS CREA**

- **Mr Vieuille résume la réunion « déchets » du 19 mars 2012, qui s'est tenue à la CREA sur le thème : sensibilisation des déchets**

Rappel : enlèvements des déchets faits par la Créa, traitements effectués par la Smédar.

La production de déchets a été doublée depuis 40 ans, le budget actuel est de 42 000 000 d'euros financés en partie par la T€OM (taxe d'enlèvement des ordures

Séance du 23 mars 2012

ménagères) et la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) auxquelles s'ajoute une TVA à 7%.

Plusieurs enjeux : social, environnemental, financier.

Objectif : réduction des tonnages de déchets de 7% dans les 5 années à venir

Rôle des élus : développer la prévention dans les Communes et mise en relation des acteurs.

Actuellement les ordures ménagères et assimilés représentent 379 kilos/habitants, il faut passer à 352kilos/habitants.

L'ADEME établit une tarification dont le montant est constitué d'une part fixe et d'une part variable en fonction de l'obtention des résultats de réductions des déchets.

Les services de la Créa souhaitent mener des actions sur les thématiques suivantes :

- Sensibilisation du public
- Actions éco-exemplaires
- Actions d'évitement des déchets
- Actions de prévention quantitatives des déchets des entreprises ou des actions de prévention qualitatives.

Concernant les déchets verts, un composteur correspond à 125 kilos de déchets verts part an et par foyer ;1963 composteurs ont été distribués durant l'année 2010/2011.

La Commune veillera à la mise en place d'un référent qui sera chargé de veiller à la mise en place d'une information destinée à la sensibilisation du public.

Mme Airault résume la réunion « environnement » qui s'est tenue à la CREA le 16 février 2012

Agglo vélo : 137 km en discontinu ont été aménagés sur 377 kms prévus, 20 kms seront aménagés en 2013 sur l'Axe Seine. En 2015, il est prévu de continuer l'aménagement « St Pierre de Manneville à Duclair » mais des problèmes se posent sur Quevillon et St Martin à cause de terrains repris par certains propriétaires, en bordure du chemin de Halage.

- **Récupération des eaux pluviales pour économiser la ressource en eau potable.**
En 2013, 2000 foyers pourront être équipés en récupérateurs d'eau, à raison d'un coût de 90€ pour un récupérateur de 500l et 145€ pour 1000l pour l'utilisateur (la Créa finançant à 50%).
Les récupérateurs ne sont pas destinés aux communes dans l'immédiat. Les communes peuvent récupérer l'eau par cuves enterrées ou autres... mais cette opération peut se faire pour les écoles en contactant les services de la Créa.
- **Qualité de l'air**
La Créa et Air Normand travaillent en partenariat. Des stations sont en place sur le territoire de la CREA. En 2010/2011 des dépassements ont été constatés dus à la pression atmosphérique et au rejet des CO2(voitures) ; des fiches ont été envoyées aux communes.
- **Projet Boucle de Roumare** : l'enquête publique est terminée : les travaux commenceront en été 2012.

Groupe travail CULTURE (13-03-2012)

- **Mme Manzanares** informe le Conseil Municipal que le territoire de la CREA a reçu le « label Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (décret ministériel de décembre 2011), ce qui permettra la mise en valeur du patrimoine architectural à travers des visites organisées.

Séance du 23 mars 2012

- Les **TRANSEUROPEENNES** se déroulent actuellement et jusqu'au 31 mars. Tous les spectacles sont gratuits et concernent 57 Communes, 12 000 scolaires, 18 000 spectateurs environ.
- Le **ZENITH**, premier dans sa catégorie, a fait bénéficier la CREA, de 365 000 € en 2011.
- Le **106**, un bilan de première année d'exploitation très positif : plus de 56 000 spectateurs, 105 concerts, 305 groupes répètent au 106.
- **Robert le Diable** : des visites seront organisées les 12 et 13 mai, et les 15 et 16 septembre 2012.
- Le **Musée des Beaux-Arts** a signé une convention de partenariat avec la CREA, permettant un accès plus aisé à la culture (peinture), mais aussi l'organisation de concerts et de conférences au Musée.
- Après avoir fait le point sur les différentes actions culturelles (Nuit des Toiles, un soir des savoirs ...), **Christophe Bouillon**, vice-président chargé de l'Action culturelle, a proposé la création d'un schéma des écoles de musique dans la CREA, afin que la population soit informée de l'existant pour l'aider à faire ses choix.

➤ PROJET DE RESIDENCE RUE DE SAINT PIERRE

Les terrains ont été vendus à l'EPFN ; la convention est signée avec le lotisseur. La DRAC va pouvoir intervenir.

➤ CONSEIL D'ECOLE

Mme Manzanares a assisté au Conseil d'école qui s'est tenu le 23 mars 2012. Après avoir rappelé le Projet d'école, **M. Bullant** a donné le calendrier des sorties effectuées ou à venir sur le thème de l'eau, à savoir :

- Une visite avec ateliers au Musée des Beaux-Arts, pour toutes les classes,
- Les CE se rendront au Musée des Impressionnistes, à Giverny, le 1^{er} juin,
- Les maternelles et les CP ont une sortie le 22 mai, au Parc Régional, sur le thème « autour de la mare »,
- Un spectacle, pour tous, par la compagnie Berlingot.
- Une visite active de Rouen, pour les CM, autour de l'architecture du Moyen-Age, Renaissance jusqu'au XX^{ème} siècle.

Quelques précisions sur les évaluations GS/CP et la liaison CM/Collège ; les permis cyclistes et piétons (dont la remise se fera à Saint-Pierre) ; la natation, l'exercice « évacuation, alerte incendie » réalisée le 22/03 en 1 minute 48 !

La fête de l'école est prévue le vendredi 29 juin, à 17 H.

Une kermesse est organisée, avec l'aide des parents d'élèves, le samedi 30 juin à 14 H.

Pas de « pont » accordé en mai.

Pour de plus amples détails, le compte-rendu du Conseil d'école est affiché ou disponible sur le site internet de l'école.

➤ COMMERCE

Mme Tocqueville a reçu une responsable de l'Association Régionale (ADRESS) qui a pris connaissance de l'enquête et du bilan. Il faut réaliser une enquête de proximité ;

Séance du 23 mars 2012

un financement à hauteur de 80% serait envisageable. Le projet inclut une conciergerie (commerce), des services, un lieu de convivialité.

Le Parc qui est en recherche d'expérimentation des communes et de création de commerces de proximité sur son territoire pourrait être intéressé par le projet de St Pierre.

➤ **TABLEAUX ELECTIONS**

Rappel des élections : les 22 avril et 6 mai : élections présidentielles

les 10 juin et 17 juin : élections législatives

➤ **DIVERS**

Gérard Vieuille annonce les spectacles de Voix sur Seine les 29,30 juin et 1^{er} juillet, de beaux spectacles en perspective.

Françoise Airault apprécie l'organisation des *Berges- Saines* prévue le 31 mars afin de procéder au nettoyage des bords de Seine.

Pascal Barreau demande comment va s'organiser le remplacement de l'agent prévu en congés « maladie » Mme Tocqueville répond que le remplacement sera organisé avec les personnels présents..

David Nion s'inquiète du manque d'éclairage au passage piétons devant l'école, la nuit.

Marie Françoise Rham a participé à la réunion « sports et culture », prévus les 8 et 9 septembre 2012 à Quevillon sur le thème du Moyen Age.

Elle signale qu'une épareuse est passée chemin du Marais, les travaux à l'initiative du Département ne sont pas terminés.

Arielle Bahaut remercie la Commune d'avoir comblé les trous de la Chaussée de Caumont.

Chantal Varon remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui est accordée à l'ADMR très active. Elle signale que cette association est à la recherche de personnel titulaire d'un BEP sanitaire et sociale, aide à la personne.

Elle déplore le problème de passage du bac de la Bouille, très souvent interrompu.

Eric Lebreton remercie le Conseil Municipal pour la subvention accordée au Foyer Rural.

Il rappelle les activités à venir :

- Chasse aux œufs le lundi de pâques,
- Exposition de peinture suite aux cours donnés dans l'année les 9 et 10 juin

Il signale le danger de l'arrêt de bus du Val Adam pour les enfants, la Commune réfléchit sur un projet de sécurité et va prendre l'avis d'un technicien de la TCAR.

Mme Tocqueville fait remarquer qu'une rumeur a circulé sur l'arrêt des transeuropéennes, en effet elles sont suspendues pour l'année prochaine au profit d'autres projets tels que l'Armada, Normandie Impressionniste, mais elles reprendront en 2014.

Mme Tocqueville remercie Messieurs Colombel et Bernard pour leur investissement dans le déneigement de la Commune

Fin de séance à minuit.

Prochain conseil le 1^{er} juin à 20H30.